

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Aux membres de l'IP Lait

Berne, le 11 juillet 2019

Informations sur l'introduction du standard sectoriel pour le lait durable suisse

Mesdames, Messieurs,

À sa séance d'hier, le comité de l'IP Lait a fixé les détails de la mise en œuvre du standard sectoriel pour le lait durable suisse et a notamment adopté les directives et sanctions pour le négoce de lait et la transformation.

Les acheteurs de lait au premier échelon jouent un rôle central pour la mise en œuvre du standard et nous les remercions vivement d'assumer cette grande responsabilité. Ci-après, vous trouverez quelques informations importantes pour la phase d'introduction :

- Les producteurs de lait peuvent remplir l'auto-déclaration sur bdlait.ch à partir du 12 juillet. Les producteurs qui autorisent l'accès à leurs données d'ici le 31 août et qui remplissent les exigences du règlement auront droit au supplément de durabilité à partir du 1^{er} septembre. La règle suivante s'appliquera ensuite : les producteurs s'inscrivant jusqu'à la fin du mois ont droit au supplément de durabilité le mois suivant s'ils respectent les exigences du règlement.
- Le supplément de durabilité de 3 centimes par kg de lait de centrale A doit être mentionné sur le décompte de la paie du lait par l'acheteur au premier échelon.
- L'acheteur de lait doit conclure un contrat écrit sur l'utilisation des données et le respect des règlements de l'IP Lait avec TSM Fiduciaire Sàrl. Le contrat d'utilisation du standard sectoriel pour le lait durable suisse sera disponible sur bdlait.ch à partir de la mi-août.
- Dès que TSM sera en possession du contrat d'utilisation du standard sectoriel pour le lait durable suisse, les acheteurs au premier échelon verront sur bdlait.ch lesquels de leurs producteurs de lait ont autorisé l'accès à leurs données pour le standard.

- Pendant la phase de lancement, TSM comparera l'auto-déclaration des producteurs de lait mensuellement avec les données sur SIPA. Cela permet de contrôler si le producteur de lait est inscrit aux programmes de la Confédération qui sont pris en compte dans le standard sectoriel (Prestations écologiques requises PER, SST et SRPA). Les résultats de la comparaison des données sont mis à la disposition des acheteurs de lait au premier échelon jusqu'au 1^{er} du mois suivant.

D'ici la mi-août, les acheteurs au premier échelon recevront une documentation d'accompagnement contenant des détails supplémentaire sur la mise en œuvre du standard sectoriel.

Les personnes ci-après se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information :

IP Lait	Stefan Kohler, 031 381 71 11, stefan.kohler@ip-lait.ch
	Michael Grossenbacher, 031 381 71 13, michael.grossenbacher@ip-lait.ch
BD Lait	058 101 80 00, info@dbmilch.ch

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations cordiales

Conseiller aux États Peter Hegglin, président



Stefan Kohler, gérant



Destinataires :

- Membres de l'IP Lait
- Pour transmission aux membres de Fromarte et de l'ASLM par les deux organisations

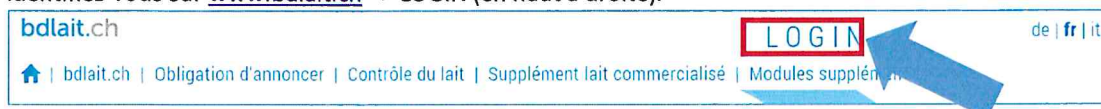
Fiche d'aide : s'inscrire au Tapis vert

1 À propos du Tapis vert

L'Interprofession du lait a décidé d'introduire un standard sectoriel pour le lait durable suisse (SSLDS), aussi appelé « Tapis vert ». Ce standard vise à favoriser le positionnement des produits laitiers suisses sur le marché grâce à un mode de production et de transformation durable.

2 Login

Identifiez-vous sur www.bdlait.ch => LOGIN (en haut à droite).



bdlait.ch

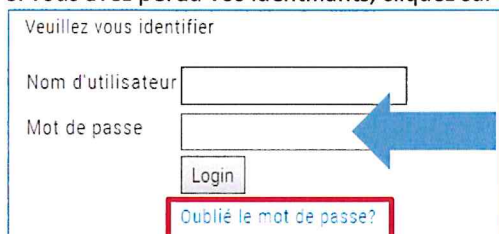
de | fr | it

LOGIN

home | bdlait.ch | Obligation d'annoncer | Contrôle du lait | Supplément lait commercialisé | Modules supplémentaires

Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Si vous avez perdu vos identifiants, cliquez sur <Oublié le mot de passe ?>.



Veillez vous identifier

Nom d'utilisateur

Mot de passe

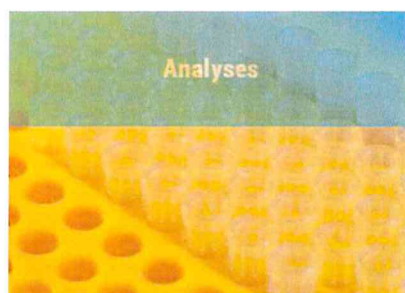
Login

Oublié le mot de passe?

3 S'inscrire au Tapis vert

Pour accéder à la procédure d'inscription, vous pouvez au choix :

- 1a) cliquer sur la **rubrique du Tapis vert** qui apparaît sur la page d'accueil
- 1b) vous rendre sous **Paquet de données** > **Autorisation des données**.



4 Déclaration

Pour démarrer votre déclaration, cliquez sur <Éditer>.

bdlait.ch Home Actualités Production laitière Analyses Paquet de données Boîte aux lettres

Paquet de données	Organisation	Autorisations	
Tapis vert	BD Milch / IP Lait / IP Latte	rien	Éditer

4.1 Exigences de base

Pour satisfaire au standard du Tapis vert, vous devez répondre aux exigences SST ou SRPA et à toutes les exigences de base listées. Vous devez renseigner l'ensemble des champs pour pouvoir continuer.

1/3 Déclaration concernant les exigences de base du Tapis vert

10. Je garantis que l'intervalle de traite des mes vaches ne dépasse pas 14 heures aux expositions et concours.

oui
non

Veuillez remplir tous les champs relatifs aux exigences de base.

0 de 10 Exigences de base remplies

Annuler Continuer

Le champ de couleur indique le statut de votre déclaration. Une fois que tous les champs sont remplis, cliquez sur <Continuer> pour accéder à la déclaration sur les exigences supplémentaires.

10 Je garantis que l'intervalle de traite des mes vaches ne dépasse pas 14 heures aux expositions et concours

☒ oui ☐ non

[Explications](#)

10 de 10 Exigences de base remplies

[Annuler](#) [Continuer](#)

4.2 Exigences supplémentaires

Le champ concernant les exigences supplémentaires SST et SRPA est rempli automatiquement en fonction de votre déclaration pour les exigences de base. Vous devez satisfaire à au moins deux exigences supplémentaires pour pouvoir participer au Tapis vert. En bas de la page, les champs de couleur indiquent le statut de votre déclaration : respect des exigences de base, respect des exigences supplémentaires et validation du statut pour le Tapis vert. Cliquez sur <Continuer> pour parvenir à la page « Confirmation et partage des données ».

2/3 Déclaration concernant les exigences supplémentaires

Vous devez remplir au moins deux des exigences supplémentaires.

1. Je participe aux programmes SST et SRPA de la Confédération et je remplis les exigences des paiements directs.

>> La réponse est remplie par le système en fonction selon les exigences de base <<

☒ oui ☐ non

[Explications](#)

8. J'organise chaque année au moins un événement « Ecole à la ferme » (EàF) ou une manifestation similaire avec des enfants ou des jeunes sur mon exploitation.

☐ oui ☐ non

[Explications](#)

Vous répondez à l'ensemble des exigences de base du Tapis vert.

4 de 2 Exigences supplémentaires remplies

Statut Tapis vert: validé

[Retour](#) [Continuer](#)

4.3 Confirmation et partage des données

Dans la dernière partie de votre inscription, votre statut pour le Tapis vert s'affiche (1).

En dessous figure la liste de vos acheteurs de lait de premier échelon (2). En cochant les cases correspondantes, vous autorisez vos acheteurs de premier échelon à accéder à vos données.

Avant que vos données ne soient définitivement enregistrées sur bdlait, vous devez attester la véracité de votre déclaration, accepter les conditions d'utilisation et autoriser l'enregistrement de vos données (3). Veuillez si nécessaire à imprimer ou à enregistrer les conditions d'utilisation.

Pour terminer votre inscription au Tapis vert, cliquez sur <Enregistrer> (4) Vous pouvez revenir en arrière en cliquant sur <Retour> (5). Dans ce cas, vos données ne seront pas enregistrées et disparaîtront si vous vous déconnectez.

3/3 Confirmation et partage des données

5

Statut Tapis vert: valide

1

Afin de participer au Tapis vert, veuillez autoriser l'acheteur/les acheteurs de premier échelon suivant(s) et TSM à accéder à vos données:

2

☐ Cremo SA

3

☐ Je confirme l'exactitude des données, j'accepte les [conditions d'utilisation](#) et j'autorise l'enregistrement de mes données

Veuillez accepter les conditions d'utilisation avant d'enregistrer.

4

Retour

Enregistrer

4.4 Résumé de vos données

Une fois vos données enregistrées, une notification vous informe qu'un résumé de vos données a été déposé dans votre boîte aux lettres. Cliquez sur <Fermer>.

Tapis
vert

x

Merci beaucoup! Vos données ont été enregistrées et un récapitulatif a été envoyé dans votre boîte aux lettres.

Fermer

Vous vous trouvez toujours dans la rubrique Paquet de données > Autorisation des données. Sous <Autorisations> s'affiche la date correspondante.

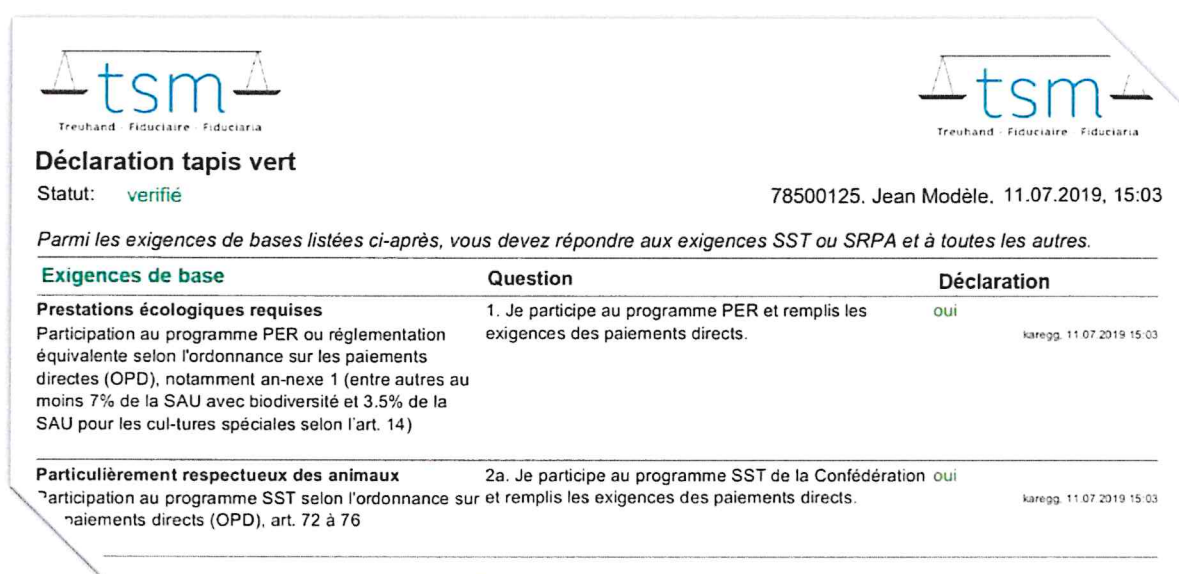

[Home](#)
[Actualités](#)
[Production laitière](#)
[Analyses](#)
[Paquet de données](#)
[Boîte aux lettres](#)

Paquet de données	Organisation	Autorisations	
Tapis vert	BO Milch / IP Lait / IP Laitte	11.07.2019	Editer

Dans la boîte aux lettres (1), votre déclaration est enregistrée sous <Divers> (2) et peut être téléchargée au format PDF.



Veuillez contrôler le PDF.
Votre déclaration est terminée.



Exigences de base	Question	Déclaration
Prestations écologiques requises Participation au programme PER ou réglementation équivalente selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), notamment an-nexe 1 (entre autres au moins 7% de la SAU avec biodiversité et 3.5% de la SAU pour les cul-tures spéciales selon l'art. 14)	1. Je participe au programme PER et remplis les exigences des paiements directs.	oui karegg, 11.07.2019 15:03
Particulièrement respectueux des animaux Participation au programme SST selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), art. 72 à 76	2a. Je participe au programme SST de la Confédération et remplis les exigences des paiements directs.	oui karegg, 11.07.2019 15:03

5 Questions

Si vous avez des questions ou en cas d'incertitude, veuillez contacter TSM Fiduciaire Sàrl au **058 101 80 00** ou à l'adresse info@bdlait.ch.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 17h